

PROVISOIRE

E/2001/SR.35
22 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 35^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 20 juillet 2001, à 10 heures

Président : M. SIMONOVIC (Croatie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COOPÉRATION RÉGIONALE

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63539 (EXT)

En l'absence de M. Belinga-Eboutou (Cameroun), M. Simonović (Croatie), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

COOPÉRATION RÉGIONALE (E/2001/18 et Add.1 à 3, E/2001/12 à 16, E/2001/19, E/2001/L.15)

Le PRÉSIDENT invite les membres du Conseil économique et social à dialoguer avec les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales sur le thème de la mondialisation.

M^{me} HÜBNER (Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe (CEE)) dit que l'Europe se caractérise aujourd'hui par la diversité, laquelle est un atout quand elle se traduit par des complémentarités et un grand potentiel de coopération, mais aussi un handicap, notamment lorsque les progrès réalisés par les pays en transition sur la voie de l'économie de marché s'accompagnent de disparités de plus en plus accusées sur le plan des réformes sociales et institutionnelles et celui de la performance économique. Les risques et les possibilités qu'apporte la mondialisation se répartissent donc en Europe de façon très inégale et l'inégalité se fait sentir sur de nombreux plans, celui de la condition féminine comme celui de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

L'Europe sait aujourd'hui que la paix et la stabilité ne lui sont plus garanties que par la coopération internationale et l'intégration européenne. Pour relever les défis de la mondialisation, l'Europe doit nécessairement devenir plus compétitive et la compétitivité n'est plus léguée, il incombe aux pays de la forger.

Le rôle des régions revêt une importance fondamentale car c'est à ce niveau que s'instaure la coopération, que sont coordonnées les politiques nationales et que l'intégration peut être efficace. C'est son caractère régional qui est sans doute le principal atout de la CEE. Son travail normatif constitue un mécanisme d'intégration extrêmement utile dans les secteurs de l'énergie, de l'environnement, de la facilitation du commerce, de la création d'entreprises, du développement des transports. De même, ses travaux statistiques contribuent à rapprocher les pays d'Europe tout comme ses analyses politiques et économiques peuvent favoriser une accélération des réformes dans les pays en transition, permettre de mieux comprendre ces pays et faciliter pour toute l'Europe l'adoption de décisions globales face à la mondialisation. La CEE a notamment constaté que les nouvelles techniques de l'information favorisent tout particulièrement la coopération régionale, comme en témoigne le réseau mis en place dans le domaine de l'environnement. Le secteur des transports et celui de l'énergie vont pendant longtemps encore continuer d'être prioritaires pour la Commission, consciente de l'intérêt fondamental pour toute la région

d'un développement durable des transports et des économies d'énergie. Depuis une dizaine d'années, l'Europe fait l'objet d'une profonde restructuration favorisée par les transformations qu'impose la mondialisation. Elle a mis longtemps à comprendre qu'elle doit aussi passer par l'intégration industrielle pour permettre aux pays en transition d'accéder à l'économie mondiale: pendant les années 90, ces pays ont en effet été facteurs d'une nouvelle hétérogénéité, ouvrant la perspective d'une vaste réorganisation de la production, laquelle sera génératrice de croissance et de compétitivité durables.

La Commission se doit de favoriser chez les pays d'Europe, notamment les pays en transition, une meilleure exploitation de toutes ces possibilités. L'ampleur des actions à mener exige d'instaurer des partenariats, avec les gouvernements, les entreprises, la communauté internationale au sens le plus large. Il incombe à la Commission de chercher à engager les pays les plus pauvres de la région sur la voie de l'accès aux marchés, y compris aux marchés financiers, et de leur offrir une tribune car le plus grand des défis à relever aujourd'hui est finalement celui de l'action concertée.

M. KIM Hak-su (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)) dit que tous les pays en développement de la région de l'Asie et du Pacifique participent activement à l'économie mondiale dans les secteurs du commerce et de l'investissement ainsi que dans le secteur financier, mais le degré et le rythme de leur intégration n'étant pas les mêmes, la mondialisation a sur eux des effets variables : les pays de l'Asie de l'Est les plus industriels en ont tiré un parti considérable, tandis que ceux de l'Asie du Sud-Est ont enregistré des résultats plus modestes et les pays de l'Asie du Sud sont encore à la traîne; les pays les moins avancés, les pays insulaires du Pacifique et les pays en transition sont quant à eux toujours marginalisés.

La participation de la région au commerce et aux flux d'investissement mondiaux s'est accompagnée d'une augmentation sensible des flux intrarégionaux. La mondialisation a considérablement élargi les possibilités de développement à l'échelle nationale mais elle s'est accompagnée de risques puisque les pays de la région les plus dynamiques sur le plan commercial ont subi de plein fouet une crise qui aura été la plus grave du dernier demi-siècle. La reprise est principalement due à l'essor des exportations, en particulier dans le secteur électronique. C'est actuellement le ralentissement de l'économie aux États-Unis et au Japon qui suscite des inquiétudes.

La CESAP facilite, en matière de commerce et d'investissement, la définition et l'examen des diverses possibilités d'action concernant l'intégration des pays en développement dans le système commercial international et les systèmes commerciaux régionaux. En ce qui concerne les négociations commerciales internationales, elle favorise l'échange de données d'expérience nationales et la mise au

point de mesures collectives régionales face aux défis nouveaux. En ce qui concerne le commerce régional, M. Kim Hak-su évoque l'accord de Bangkok dont la CESAP assure le secrétariat et qui est le premier et le seul accord commercial conclu jusqu'à présent à l'échelle de la région. Il s'agit d'un accord douanier préférentiel visant à favoriser le commerce intrarégional par l'échange de concessions réciproques entre pays membres. La République populaire de Chine y a récemment adhéré et plusieurs autres pays ont fait connaître leur intention de le faire. Par ailleurs, plusieurs autres pays viennent de signer un accord de coopération économique et la CESAP leur fournit sur demande une assistance technique. Elle facilite en outre l'exécution de projets d'investissement à l'échelle provinciale et municipale dans la sous-région du Mékong et envisage par ailleurs des programmes régionaux de commerce et d'investissement en faveur de l'Asie du Nord. La CESAP a essentiellement pour ambition de promouvoir le développement de secteurs d'exportation à même d'être compétitifs sur les marchés mondiaux et régionaux. Elle s'efforce donc d'améliorer les compétences en matière de gestion des exportations et de favoriser la rationalisation et l'automatisation de l'administration douanière, tout particulièrement grâce à la téléinformatique.

M. OCAMPO (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)) dit que la mondialisation a incontestablement apporté de considérables avantages à la région de l'Amérique latine: s'agissant des exportations, la dernière décennie aura été la meilleure qu'elle ait connue. Plusieurs pays accèdent désormais aux marchés des capitaux, ou bénéficient, au profit de certaines de leurs entreprises, d'un total transfert de technologies. Toutefois, la mondialisation est assortie de coûts qui ne sont pas négligeables: sur le marché du travail, la création d'emplois a été médiocre. Et, dans l'ensemble, la croissance, pendant les années 90, a tout juste atteint 3,3 % par an, ce qui est très inférieur à la moyenne de 5,5 % enregistrée pendant les 30 années précédentes.

Le besoin se fait par conséquent sentir d'inscrire au nombre des priorités de la communauté internationale la fourniture de certains biens collectifs mondiaux dans les domaines politique, social, économique et environnemental, indispensables pour pallier les disparités induites par la mondialisation. Ces disparités entraînent en particulier l'instabilité des marchés financiers et exigent qu'il soit remédié à l'absence totale de priorités d'ordre social à l'échelle internationale. Ce sont probablement les acteurs régionaux et sous-régionaux, telle la CEPALC elle-même, qui sont les mieux placés pour corriger les déséquilibres. Il revient donc clairement aux organismes régionaux, appliquant en l'occurrence le principe de subsidiarité, de concevoir des politiques économiques assorties de politiques sociales propres à atténuer les turbulences dont l'Amérique latine a l'expérience. On pourrait par des arrangements régionaux mettre en place des mécanismes novateurs, en particulier pour apporter aux petits pays l'assistance financière

dont ils ont tant besoin. Il faudrait aussi songer à assurer des complémentarités, en laissant en particulier les communautés jouer pleinement leur rôle à l'échelon local.

M. AMOAKO (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)) dit que de tous les continents, l'Afrique est celui qui occupe la plus faible part, non seulement dans les échanges mondiaux mais, surtout, dans les investissements étrangers directs. Seule une participation plus effective à l'économie mondiale peut permettre à l'Afrique de dégager les ressources nécessaires à la réalisation de ses objectifs de développement durable. À cette fin, outre les réformes du secteur financier, la rationalisation des politiques budgétaires et la consolidation de la stabilité macroéconomique, les États africains doivent prendre des mesures vigoureuses dans deux domaines clefs, à savoir l'industrialisation et le commerce. En effet, pour renverser la tendance à la marginalisation du continent, il importe au plus haut point de mettre en place une base industrielle compétitive et de briser la domination du secteur agricole, dont les taux de rendement stagnent voire reculent.

Dans le domaine commercial, l'exiguïté des marchés représente un handicap certain, mais que l'on peut surmonter grâce à la coopération régionale et à l'intégration des structures de production. À cet égard, la constitution de blocs commerciaux, la mise en place de mécanismes d'intégration sous-régionaux ainsi que la convergence et la coordination des politiques macroéconomiques revêtent une importance capitale. Toutefois, les coûts de transport en Afrique, qui sont de 50 % à 80 % plus élevés qu'ailleurs, constituent un obstacle à la compétitivité, ce qui a amené la CEA à œuvrer à la libéralisation des politiques de transport, en particulier dans le domaine aérien.

Abordant le rôle de la communauté internationale, M. Amoako dit que l'Afrique attend de celle-ci des mesures énergiques dans les domaines de l'aide publique au développement (APD), de l'allègement de la dette, des droits de douane, des subventions et de l'accès aux marchés des pays développés. À cet égard, les États africains souhaitent ardemment l'organisation d'un nouveau cycle de négociations multilatérales, dont la nécessité n'est plus à démontrer. La communauté internationale doit également aider les pays africains à tirer parti du potentiel qu'offrent les technologies de l'information et des communications pour assurer le développement durable et renverser la fâcheuse tendance à la marginalisation du continent.

M^{me} TALLAWY (Secrétaire exécutive de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)) dit que l'effondrement du processus de paix et les sanctions économiques imposées à certains pays ont eu des effets néfastes sur la situation économique et sociale dans la région de la CESAO. Toutefois, cela n'a pas empêché de nombreux pays d'entreprendre des réformes, sous forme

notamment de plans de privatisation et de restructuration, et d'enregistrer un taux de croissance du PIB de 4,5 %, même s'il faut reconnaître que ce bon résultat est essentiellement dû à la hausse des cours du pétrole. Sur le plan social, on note également une amélioration des indicateurs, notamment dans les domaines de l'éducation et de la lutte contre l'analphabétisme.

À sa vingt et unième session tenue en mai 2001, la CESAO a adopté plusieurs importantes résolutions portant sur le renforcement de la coopération entre ses pays membres en ce qui concerne les ressources en eau partagées, l'énergie et le développement scientifique et technologique. Elle a également adopté l'Accord sur les routes internationales dans les États arabes du Machreq, dont le but est non seulement d'encourager les échanges et le tourisme mais aussi de faciliter l'intégration de l'Asie occidentale dans l'économie mondiale. Dans le cadre des préparatifs de la quatrième réunion ministérielle de l'OMC prévue à Doha, la CESAO a organisé, en collaboration avec la CNUCED, la Ligue arabe et l'Union des banques arabes, une série de séminaires visant à coordonner la position de ses États membres. En conclusion, M^{me} Tallawy dit que face aux défis posés par la mondialisation, la CESAO s'emploiera en priorité à promouvoir l'intégration régionale et à maximiser les avantages comparatifs de l'Asie occidentale.

Le PRÉSIDENT, ouvrant le débat, invite les délégations à dialoguer avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

M. CUESTA (Cuba) dit que le Secrétaire exécutif de la CEPALC a mis en évidence l'incertitude de la conjoncture économique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la plus prompte pourtant à adopter des mesures de libéralisation économique. Il a également souligné le rôle capital que peuvent jouer les politiques d'intégration pour le développement de la région. À cet égard, que pense-t-il des processus d'intégration sous-régionale par rapport au processus plus vaste d'intégration continentale?

M. CHARLIER (Observateur de la Belgique) se demande comment, dans le cadre des mesures prises face à la mondialisation, il convient de répartir les rôles au sein du système des Nations Unies, en fonction des avantages comparatifs des uns et des autres. Par ailleurs, comment parvenir à une meilleure prise en compte des résultats des processus régionaux pour favoriser des consensus plus riches au niveau mondial, notamment dans le cadre du débat Nord-Sud ? À cet égard, les secrétaires exécutifs ont-ils d'autres modalités d'interaction à proposer ? Dans les domaines importants comme la dette, le commerce, l'investissement, la mondialisation et l'aide, comment les commissions régionales peuvent-elles aider à affiner l'analyse et à approfondir les réflexions, sur la base de leurs expériences respectives ? Enfin, M. Charlier demande aux secrétaires exécutifs d'évaluer, d'une part, la coordination

des activités du système des Nations Unies au niveau régional, notamment avec les fonds et programmes, et, d'autre part, la coopération entre les commissions régionales, notamment pour ce qui est de l'échange de données d'expérience.

M. KAMANDO (Observateur de la République-Unie de Tanzanie) dit que dans le contexte de la mondialisation, la mise en œuvre du programme pour l'habitat revêt une très grande importance, en particulier pour les PMA dont son pays fait partie. C'est pourquoi le Gouvernement tanzanien espérait que la CEA indiquerait comment elle entend contribuer à la mise en œuvre de ce programme, en particulier pour ce qui est d'aider les villes et zones rurales d'Afrique à faire face aux conséquences de la mondialisation. Or, il se trouve que de toutes les commissions régionales, la CEA est la seule à ne pas disposer d'un service expressément chargé des questions relatives aux établissements humains. À cet égard, le Secrétaire exécutif de la CEA a-t-il l'intention de mettre en place un mécanisme de collaboration entre la Commission et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains ?

M. AKINSANYA (Nigéria) dit que si la mondialisation n'a épargné aucune région de la planète, c'est en Afrique que ses conséquences socioéconomiques ont été les plus fortes. Cela dit, il s'agit d'un phénomène irréversible et il appartient aux pays en développement de prendre les mesures qui s'imposent pour y faire face. Pour leur part, les États de l'Afrique de l'Ouest ont adopté un train de mesures destinées à libéraliser les échanges, à harmoniser les règlements douaniers et à accroître la participation du secteur privé. Mais face à la faiblesse des apports de capitaux nets dans la sous-région, le Secrétaire exécutif de la CEA pourrait-il indiquer aux États de la sous-région la voie à suivre ?

M. MONTHE (Cameroun), soulignant les problèmes posés par l'insuffisance des ressources, demande ce que peuvent faire les différentes commissions régionales dans le cadre de leur coopération. Comment assurent-elles la coordination aux niveaux tant régional que sous-régional, compte tenu en particulier de la mondialisation qui oblige à des va-et-vient incessants entre plusieurs centres et pôles de décision ? Enfin, constatant que l'ONU a pris des mesures novatrices en ce qui concerne le plan à moyen terme et le budget, M. Monthe demande quelle leçon les commissions régionales tirent-elles de ces nouvelles méthodes de gestion.

M. KOGDA (Burkina Faso), conscient de l'importance fondamentale du secteur des transports pour le développement des pays africains, se réjouit d'entendre le Secrétaire exécutif de la CEA évoquer la libéralisation des transports aériens en Afrique. Cela dit, la CEA s'était déjà montrée un ardent défenseur de stratégies continentales de développement d'infrastructures routières, dont les résultats ont malheureusement été décevants. Dans le cadre de la nouvelle initiative commune africaine, quelles sont

les mesures envisagées par la CEA pour faire du secteur routier une priorité et favoriser ainsi le désenclavement de pays tels que le Burkina Faso?

M. YAUVOLI (Fidji) partage l'avis du Secrétaire exécutif de la CESAP sur les nombreux défis que doivent relever les pays de la région du Pacifique et qui sont liés à l'insularité, à l'isolement et au manque de ressources. Le Secrétaire exécutif a également parlé de plusieurs initiatives prises par la CESAP pour aider ses États membres dans les domaines du commerce et des technologies de l'information et des communications. La CESAP a-t-elle prévu des initiatives similaires pour aider les petits États insulaires à harmoniser leurs positions et à élaborer une démarche commune en vue de la Conférence internationale sur le financement du développement, prévue au Mexique en 2002 ?

M. NETO (Angola) se demande si l'on peut parler de redressement de l'Afrique sans donner la priorité à l'industrialisation, le risque étant en effet que le continent continue à dépendre exclusivement des importations de produits manufacturés tout en étant progressivement vidé de ses ressources naturelles. La CEA peut-elle jouer le rôle de chef de file pour promouvoir l'industrialisation en Afrique ?

M. DAVIES (Afrique du Sud) estime que l'éventualité d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, qui pourraient faciliter l'accès des pays en développement aux marchés, met en relief la nécessité de mécanismes régionaux qui permettent à ces pays d'arriver à la table des négociations en meilleure position. Dans le cadre de la nouvelle initiative, l'Afrique doit s'attacher à promouvoir avant tout les échanges au sein de la région. Il importe que, de leur côté, les organisations régionales, surtout celles qui regroupent en majorité des pays développés, s'ouvrent davantage aux autres régions.

M. JOO (Pérou) souhaiterait des éclaircissements sur la notion de biens collectifs mondiaux, évoquée par le Secrétaire exécutif de la CEPALC. Il se demande si cette notion renvoie à la question de la gouvernance mondiale, si l'on dispose d'outils analytiques à son sujet et si elle a fait l'objet de travaux de la part des autres commissions régionales.

M. FAHMY (Égypte) aimerait savoir quelles incidences la diversité des pays qui composent la région de la CESAOC a sur le fonctionnement de la Commission, si la CEA dispose d'estimations concernant le volume des ressources extérieures qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle initiative africaine et dans quelle mesure l'Accord de Bangkok est compatible avec les règles de l'OMC.

M^{me} TOBING-KLEIN (Suriname) constate que si la mondialisation a des répercussions avantageuses pour une poignée de pays extrêmement développés, elle engendre une instabilité croissante pour la plupart des PMA et des petits États insulaires. Il est donc plus que jamais indispensable de se placer dans une perspective globale et de réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour que tous les pays puissent tirer profit de la mondialisation d'une manière équitable.

M. TCHOULKOV (Fédération de Russie) voudrait savoir comment, compte tenu de la nécessité d'améliorer le financement du développement, les commissions régionales ont entrepris de mobiliser de nouvelles sources de contribution et mis en œuvre le Pacte mondial conclu par le Secrétaire général de l'ONU, qui suppose de faire appel au secteur privé.

M. MANIS (Soudan) estime qu'on n'a pas assez souligné le rôle crucial que jouent les transports internationaux en Afrique pour ce qui est de favoriser les échanges entre pays, de promouvoir l'intégration régionale, de réduire les coûts d'acheminement et de prévenir les conflits en contribuant au rapprochement des populations par-delà des frontières souvent artificiellement tracées. Il aimerait savoir comment la CEA s'attache à promouvoir le développement des réseaux et des infrastructures de transports internationaux dans le continent africain.

M^{me} HÜBNER (Secrétaire exécutive de la CEE), répondant aux différentes questions et observations soulevées au cours du débat, souligne que la dimension régionale est indispensable pour garantir la viabilité des politiques et des mesures adoptées au plan national, faciliter la mise en commun des ressources humaines et financières et aider les pays à mieux tirer parti des avantages de la mondialisation. Le premier défi, pour les commissions régionales, est donc d'exploiter les mécanismes régionaux dans l'intérêt des pays membres tout en restant ouvertes aux autres régions. Dans cette optique, la CEE s'attache à développer, conjointement avec les autres institutions régionales, des projets interrégionaux qui tiennent compte des avantages comparatifs de chaque institution. Elle a notamment renforcé sa coopération avec la CEA, la CESAO et les institutions de la région Méditerranée, et collabore avec la CESAP dans les domaines des statistiques et de la promotion de la femme.

Le second défi consiste, pour les commissions régionales, à améliorer leur contribution aux processus mondiaux dans le cadre du système des Nations Unies. La CEE s'est investie de façon croissante dans la préparation des grandes conférences mondiales. Elle ira plus loin, en assurant le suivi de la Conférence ministérielle régionale sur le vieillissement.

S'agissant du Pacte mondial, la CEE fait de plus en plus appel au secteur privé, non seulement pour les financements mais aussi pour l'expertise dans différents domaines: commerce électronique, droits de propriété intellectuelle, etc. Elle renforce également sa coopération avec les institutions financières

régionales, essentiellement la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), mais aussi la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de la Mer noire pour le commerce et le développement, entre autres.

Quant à la budgétisation fondée sur les résultats, ce n'est pas une nouveauté pour la CEE. Elle s'attache maintenant à systématiser cette procédure budgétaire qui lui permettra de mieux cibler les efforts et de hiérarchiser les priorités, en veillant toutefois à ce qu'il n'en résulte pas un surcroît de travail administratif pour le personnel de la Commission.

M. KIM Hak-su (Secrétaire exécutif de la CESAP) précise que les vues exprimées par les États insulaires du Pacifique, dont Fidji, lors de la réunion régionale préparatoire à la Conférence sur le financement du développement, à Djakarta en août 2000, ont été pleinement prises en compte dans les observations transmises au Siège de l'ONU. La question sera examinée plus avant lors de la réunion qui sera organisée au niveau sous-régional à Port-Vila à la fin d'octobre et à laquelle participeront les quatre organismes sous-régionaux, dont la CESAP assure la coordination.

L'Accord de Bangkok, qui date de 1972, a été élaboré dans le cadre de l'article 24 du GATT. Ses dispositions sont tout à fait compatibles avec les Règles de l'OMC car il s'agit d'un accord d'échanges préférentiels et non d'un accord de libre-échange. Resté en veilleuse, il acquerra une nouvelle importance avec l'admission de la Chine à l'OMC.

La CESAP met actuellement en place la budgétisation fondée sur les résultats, avec le concours du PNUD et d'une institution bilatérale. Elle procèdera à sa propre étude d'impact et continuera d'examiner les formules utilisées par d'autres institutions pour s'en inspirer éventuellement.

La CESAP a entrepris un travail de mobilisation en direction de nouveaux donateurs potentiels et du secteur privé; elle a constitué le Fonds pour la sécurité humaine avec le concours du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et s'emploie actuellement à lever des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre de projets conjoints avec ce dernier. Elle suivra attentivement l'expérience de la Russie, qui prévoit d'organiser en octobre une réunion sur le Pacte mondial.

M. OCAMPO (Secrétaire exécutif de la CESAP) indique que la CEPALC accorde une grande importance à la question de la vulnérabilité des petits États face à la mondialisation, du fait que ces États sont nombreux dans la région, en particulier dans la zone caraïbe. Le bureau sous-régional de Port of

Spain s'occupe plus précisément de cet aspect, qui, pour la première fois, reçoit également une attention prioritaire dans le rapport de la Commission pour 2000 intitulé *Équité, développement et citoyenneté*.

L'articulation entre le processus d'intégration à l'échelle de l'Amérique du Sud et les regroupements sous-régionaux déjà en cours soulève notamment le problème de la convergence entre des pays dont le niveau de développement et le « poids » économique varient considérablement. Des évolutions telles que le rapprochement entre la Communauté andine et Mercosur, esquissé lors du Sommet sud-américain tenu au Brésil en 2000, revêtent à terme une importance stratégique indéniable pour le développement de l'ensemble de la région mais, dans l'immédiat, il paraît indispensable d'approfondir et de consolider les processus sous-régionaux, à l'instar du plan Puebla-Panama conclu récemment entre le Mexique et les pays de l'isthme centro-américain. La dimension sous-régionale offre en effet la possibilité d'élargir l'intégration à d'autres secteurs que celui des échanges commerciaux et de favoriser ainsi la mise en place de structures supranationales. L'exemple de l'Union européenne offre à cet égard une grande source d'enseignements.

La notion de « biens collectifs mondiaux » fait référence à celle des biens et services collectifs que l'on trouve dans la théorie économique classique. Elle a été définie dans une publication du PNUD parue en 1999 et renvoie à des valeurs telles que la bonne gouvernance, la paix et la sécurité, l'environnement, mais aussi à des considérations économiques et sociales. Le programme d'action mondial doit tenir compte non seulement de ces biens mais aussi des disparités qui caractérisent l'économie internationale.

L'avantage comparatif qu'offrent les commissions régionales tient au fait qu'elles sont les seules à la fois à entretenir une relation avec les institutions mondiales, principalement l'ONU, et à participer à des processus régionaux. C'est précisément cette dualité qui leur permet de jeter des ponts, d'engager des collaborations et d'aider à définir des complémentarités et des convergences. La CEPALC a pu collaborer de façon constructive, par exemple, dans le cadre de l'Accord de Panama, grâce à sa connaissance de la région.

M. AMOAKO (Secrétaire exécutif de la CEA), répondant à la délégation tanzanienne, dit que la CEA collabore avec Habitat et d'autres organismes des Nations Unies sur des questions relatives aux établissements humains en s'efforçant dans la mesure du possible de jouer un rôle d'appui. Elle a engagé des consultations avec Habitat en vue de la mise en œuvre de programmes conjoints. Il n'est pas exact de dire que la Commission n'a pas d'entité chargée des questions du développement durable et de l'habitat: il existe en effet une division du développement durable qui s'occupe notamment des établissements humains. S'agissant des flux de capitaux, évoqués par la délégation nigériane, il ne faut pas se montrer

trop pessimiste: en chiffres absolus, ces flux sont certes très faibles mais leur pourcentage par rapport au PIB est du même ordre qu'en Amérique latine. Cela dit, il serait bon de pouvoir compter sur des capitaux privés plus importants. Il convient pour cela d'approfondir les réformes entreprises en vue de réunir les conditions appropriées que sont la stabilité économique, l'absence de conflit, la protection des droits de propriété, des institutions fortes et une bonne image du pays.

En ce qui concerne les transports, les ministres africains des transports devraient se réunir en décembre 2001 pour faire le bilan de la deuxième Décennie des transports et des communications en Afrique. D'après les premiers indicateurs disponibles, il semblerait que 40 % seulement des objectifs aient été atteints en raison principalement de l'insuffisance des capacités de mise en œuvre, d'orientation et de financement. Le programme sur le transport dans l'Afrique subsaharienne a donné de meilleurs résultats. Le secteur des transports figure en bonne place dans la nouvelle initiative africaine, qui souligne l'importance de la participation des entreprises privées. Il est difficile d'établir des liaisons internationales à cause des contraintes propres à chaque pays, du manque de coordination mais aussi de problèmes techniques, comme le fait qu'il existe neuf différents écartements de voies ferrées en Afrique. Les liaisons routières entre les pays peuvent effectivement jouer un rôle dans le règlement et la prévention des conflits, en étant un facteur de croissance et en permettant la libre circulation des biens et des personnes, encore que tout le monde ne partage pas ce point de vue, d'aucuns craignant que cela facilite l'entrée dans le pays des opposants au régime.

À propos du rôle de l'industrialisation, souligné par la délégation angolaise, la CEA insiste dans son *Rapport économique pour l'Afrique, 2001* sur la nécessité de transformer les économies africaines en renforçant les programmes nationaux et régionaux d'industrialisation et de trouver des moyens, tout en augmentant la productivité agricole, de mobiliser des ressources pour le développement industriel. Au sujet de l'accès aux marchés et de l'intégration régionale, la CEA s'efforce de plus en plus de tirer les enseignements de la coopération Sud-Sud et de l'expérience des organisations d'intégration régionale d'autres régions du monde. Le Forum 2001 pour le développement de l'Afrique sera axé sur l'intégration régionale dans le contexte de l'Union africaine. Le montant des ressources nécessaires pour mettre en œuvre la nouvelle initiative africaine est difficile à déterminer précisément, mais il semble que pour obtenir un taux de croissance de 6 %, l'Afrique ait besoin d'un doublement du montant annuel de l'APD. Cette question du financement sera examinée en détail à Dakar en novembre 2001.

En ce qui concerne la coordination à l'échelle régionale, les commissions régionales se réunissent une fois par an pour examiner la question de la coordination des programmes des Nations Unies. Quant aux méthodes budgétaires, c'est la première année que les commissions régionales utilisent des indicateurs

de résultat: il s'agit donc d'un processus en évolution. La CEA se félicite de constater qu'un grand nombre de partenaires de développement, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Norvège, ont promis de verser des contributions extrabudgétaires, ce qui devrait lui donner une plus grande marge de manœuvre.

De par leur ressort et grâce à leur avantage comparatif, les commissions jouent un rôle essentiel dans l'intégration de perspectives régionales à la perspective mondiale. Mais il convient, pour progresser dans ce domaine, d'améliorer la cohérence de leurs activités avec celles de l'ensemble du système et de renforcer un dialogue avec le Conseil économique et social, notamment. En ce qui concerne l'application du Pacte mondial, la CEA attache beaucoup d'importance à la mobilisation de nouvelles sources de financement. Le nouveau Fonds mondial pour la santé, par exemple, devra être alimenté en partie par des fonds privés. Mais dans la lutte contre le sida, il faudra aussi faire appel aux infrastructures du secteur privé et aux ONG.

Mme TALLAWY (Secrétaire exécutive de la CESAO) dit que les commissions régionales mènent de nombreuses activités dont le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ne connaissent pas toujours le détail. Il faudrait consacrer davantage de temps à l'examen de leurs rapports et le dialogue que le Conseil tiendra en 2002 avec les secrétaires exécutifs des commissions devrait être l'occasion de fournir des données comparatives sur les expériences fructueuses menées dans les différentes régions.

Les ressources extrabudgétaires sont très importantes dans la mesure où elles permettent aux commissions régionales d'exécuter des projets qui sans cela ne pourraient pas être entrepris. Le fait que les pays de la région de l'Asie occidentale appartiennent à des groupements divers est utile car il offre des possibilités de collaboration et d'harmonisation des points de vue. En ce qui concerne le financement du développement, plusieurs réunions ont eu lieu pour examiner les besoins de la région; il en est ressorti qu'il est nécessaire de renforcer les marchés financiers, d'alléger la dette et de revitaliser les institutions financières en vue d'encourager l'épargne locale. En matière de budgétisation, la CESAO a mis au point un système d'évaluation des résultats qui sera pleinement opérationnel pour le budget de l'exercice 2002-2003. Enfin, répondant à la délégation soudanaise qui a soulevé le problème de la diversité des profils économiques des pays, M^{me} Tallawy déclare que la CESAO, en s'efforçant de promouvoir l'intégration régionale, essaie d'encourager les complémentarités entre les pays de façon à tirer parti de la diversité des ressources et à réaliser des économies d'échelle.

Le PRÉSIDENT remercie les secrétaires exécutifs de leurs interventions et espère qu'un tel dialogue se renouvellera.

La séance est levée à 12 h 50.
